

# André dit Pontier

## Le mystère «dit Pontier»

Le 4 janvier 1851, **Louise Clémence André dit Pontier** épouse **Gustave Auguste Lebègue** à Nogent-sur-Marne. Ils seront les parents de Clémence Lebègue, la femme de Charles Falcimaigne. [Voir chronique Lebègue.](#)

Bien qu'établis récemment à Nogent-sur-Marne, ce sont des familles parisiennes dont les actes sont partis en fumée avec l'Hôtel-de-ville en 1871 lors de l'insurrection de la Commune, d'où de nombreuses difficultés pour remonter leur généalogie.

J'ai rapidement buté sur le grand-père de Louise Clémence André dit Pontier qui, à la naissance de ses deux fils, s'appelait simplement **Joseph ANDRÉ**. Et sur lequel je n'avais aucun renseignement, à part qu'il habitait Paris.

J'ai longtemps soupçonné son fils aîné **Benoît François**, le chef d'institution, de céder à un certain snobisme lorsqu'il s'est mis à utiliser le nom d'**ANDRÉ DIT PONTIER**. Surtout qu'il venait de s'allier avec la famille Decalonne, à qui la légende familiale prêtait de nobles origines. Mais, pour une fois, la transmission orale était fiable dans les deux cas.

À son mariage Benoît François déclare sous serment « *qu'il ignore le lieu du décès et du dernier domicile de ses ayeux* » (grands-parents). Il se marie sous le nom d'**ANDRÉ**. J'imagine qu'après cet aveu d'ignorance, lettré et cultivé comme il était en train de devenir, il a fait des recherches sur les origines de son père, origines méridionales toutes proches, puisqu'il était né dans le Gard. Son père avait été perruquier à Paris comme son oncle, pour le temps d'une génération seulement.

Il y a de nombreux **ANDRÉ** et de nombreux **PONTIER** à St-Julien des Rosiers, ce qui rend très plausible le nom André dit Pontier pour différencier la branche alliée aux Pontier. Mais c'est une hypothèse non vérifiée pour le moment.

## Génération 6

### Jean André dit Pontier

C'est l'ancêtre le plus lointain auquel sont remontés pour le moment les généalogistes qui ont travaillé la branche. Je suis obligée de me fier à eux car l'état-civil du Gard n'est pas encore en ligne et les vérifications impossibles à moins de se rendre à Nîmes.

Jean **ANDRÉ** dit **PONTIER** s'est marié à **Pierrette MERGIER**. Un seul fils connu : **Jacques** qui a pu naître vers 1630. Donc on pourrait estimer la date de naissance de ses parents autour de 1600. Nous touchons là aux limites de la généalogie des gens ordinaires faute d'actes antérieurs.

## Génération 5

### Jacques André dit Pontier

Jacques ANDRÉ dit PONTIER s'est marié vers 1655 à Clermonde PÉLISSIER. Un fils connu : Pierre.

## Génération 4

### Pierre André dit Pontier

Pierre ANDRÉ dit PONTIER est né vers 1660.

Il se marie d'abord, le 17 février 1686, avec Suzanne ELZIÈRE dont il a au moins trois enfants.

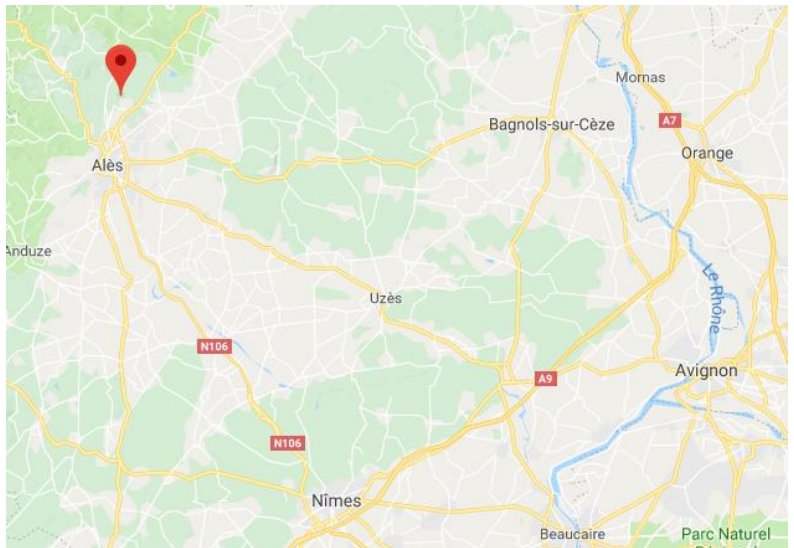
- Marie, le 15 octobre 1692
- **Joseph** né le 16 janvier 1701
- Toussaint dont on ignore la date de naissance, mais c'est avant 1709.

Suzanne Elzière meurt le 2 août 1709 à St-Julien les Rosiers.

Pierre se remarie avec **Isabeau BONNET** 20 juillet 1717. Il n'y a pas d'enfants connus.

Il meurt à St-Julien-des-Rosiers à 80 ans le 14 octobre 1740.

C'est donc le premier André dit Pontier qu'on peut localiser à coup sûr à St-Julien les Rosiers. C'est un village du Gard, à quelques kilomètres au nord d'Alès et à 50 km de Nîmes. On y trouvait 282 habitants en 1793. À cette époque, l'activité agricole y était prédominante.



## Génération 3

### Joseph André dit Pontier

Né donc en 1701 à St-Julien les Rosiers, Joseph devient fermier et se marie le 10 octobre 1724 avec **Élisabeth SAUVAGNARGUES** qui est de Salindres (à 8 km) et a le même âge que lui. La famille commence à bouger : si le premier enfant naît à Salindres dans la famille maternelle, le troisième naît à St-Christol les Alès où il semble que la famille s'établisse durablement puisque c'est là que mourront Élisabeth et Joseph au hameau de Montagnac.

St-Christol les Alès est aussi à quelques kilomètres d'Alès, mais au sud. En 1793, il y a 726 habitants. D'après la [mairie](#) : « *Le village est resté résolument agricole, riche en terre fertiles, il est demeuré ouvert aux cultures variées : outre les mûriers plantés dès 1709 pour alimenter d'importants élevages de vers à soie, la vigne, les oliviers, il s'y développa aussi un élevage laitier, des productions maraîchères, fruitières et céréalières qui subsistent dans le paysage.* »

Les trois enfants :

- Jean, né le 20 octobre 1725, à Salindres. Il sera cultivateur, reprenant probablement la ferme familiale, et mourra à 79 ans à St-Christol les Alès.
- Guillaume devient maître perruquier à Paris. Il épouse en 1749, ce qui le ferait naître vers 1729, **Louise Madelaine TINEL**, fille d'une importante famille dans le milieu des perruquiers.
- **Joseph**, né le 19 avril 1740 à St-Christol les Alès (hameau de Montagnac) devient aussi maître perruquier à Paris.

Joseph père est mort jeune, le 11 décembre 1743, à 42 ans quand le fils aîné avait 18 ans, mais le plus jeune seulement 3 ans. Ce décès ouvre à des actes d'inventaire et de tutelle à rechercher qui nous en apprendront certainement plus long sur la situation familiale.

Élisabeth SAUVAGNARGUES, quant à elle, vit jusqu'à 78 ans exactement puisqu'elle meurt le 23 août 1778 (elle était née le 11 août 1701).

## Génération 2

### Joseph André dit Pontier

Joseph fils naît le 19 avril 1740 à St-Christol les Alès. C'est, semble-t-il, le petit dernier de la famille. Il suit les traces de son frère aîné Guillaume et se retrouve à Paris, comme lui, maître perruquier après un apprentissage (auprès de son frère selon toute vraisemblance).

On sait que Guillaume est déjà assez intégré en 1749 dans le milieu des perruquiers pour épouser une fille d'Emmanuel Tinel, un maître perruquier connu. Il aurait alors au moins 21 ans et on peut supposer qu'à la mort de son père, très jeune encore, il laisse la ferme à l'aîné Jean et part en apprentissage pour devenir perruquier. A-t-il commencé son apprentissage dans le Gard ou bien est-il parti à Paris pour le faire ? A-t-il fait ou fini son apprentissage chez Tinel ? Emmanuel Tinel était aussi né dans le midi, mais dans la région de Montauban, trop éloignée d'Alès pour y voir un lien. C'est une famille protestante. Madelaine TINEL a 3 frères (un perruquier, un chirurgien, un marchand mercier) et une sœur mariée à un autre maître perruquier Edmé Jourd'heuil.

Ce milieu de perruquiers est décrit dans un livre très intéressant de Jérôme Fehrenbach<sup>1</sup>. La famille Tinel y est évoquée : « *Emmanuel Tinel, titulaire depuis 1726 d'une charge de barbier perruquier baigneur étuviste, avait réalisé de belles affaires dans la première*

---

<sup>1</sup> *Une famille de la petite bourgeoisie parisienne de Louis XIV à Louis XVIII*, de Jérôme Fehrenbach, Éditions L'Harmattan

*moitié du siècle, laissant à sa mort en 1756 une fortune nette de plus de 20.000 livres, dont 9.000 en argent comptant.»*

En fait, dans le contrat de mariage de Guillaume ANDRÉ, la dot de Madelaine TINEL est honorable sans plus (2 100 livres), tandis que Guillaume n'apporte rien. Par contre, une partie de la dot consiste en la cession de la boutique de perruquier de la rue de Hurepoix. Les accessoires en sont détaillés : *» vitrage et enseignes, cloisons, soupente et autres ouvrages de menuiserie et vitrerie, tous les ustensiles servant à la profession. Un grand miroir d'environ 30 pouces de hauteur de glace sur 23 de longueur, deux petits miroirs et toilette, deux tableaux étant dans la boutique, deux fauteuils en cuir, une table à travailler, quatre coquemarts de cuivre, dont un grand allant au feu, quatre douzaines de linges à barbe et quatre chandeliers de cuivre, une tapisserie étant dans une salle ensuite de la boutique, une armoire à deux battants et un tiroir, la table à manger plusieurs différentes chaises et deux lits servant à coucher garnis»*. Emmanuel Tinel se retire donc à 66 ans et Guillaume ANDRÉ qu'il a formé reprend l'affaire comme gendre et se met ainsi en posture de devenir maître perruquier et de récupérer la charge de son beau-père.

Cependant, en ce qui concerne **Joseph**, on n'a pour le moment aucune idée de sa trajectoire entre 1755-1760, âge du début de sa vie professionnelle, jusqu'à 1787. À un âge que nous ignorons, il rejoint son frère Guillaume à Paris et devient perruquier, lui aussi. Le premier acte où il apparaît est son contrat de mariage (fort tardif, il a 46 ans !) avec **Nicole DERENÉ**. C'est la veuve d'un frère de Madelaine, Jean Louis TINEL, le marchand mercier, qu'elle a épousé en 1763. Elle en a deux enfants de 9 et 3 ans, André Benoît et Nicole Clotilde Tinel.

Sont témoins au contrat de mariage, Guillaume **André dit Pontier** maître perruquier frère du futur et Guillaume Joseph **André dit Pontier**, jeune avocat au Parlement, neveu, le fils de Guillaume. Le contrat de mariage, lui, est établi au nom de Joseph **André**.

Vu son âge, Joseph apporte des biens conséquents de près de 16 000 livres en deniers comptant, actions et créances et sa charge de maître perruquier créée par l'édit de février 1771. C'est exactement l'époque où les charges trop nombreuses amènent une concurrence féroce entre perruquiers.

La future épouse de son côté apporte ses droits dans la succession de son premier mari et une somme de 2 000 livres en deniers provenant de ses gains et économies depuis son veuvage.

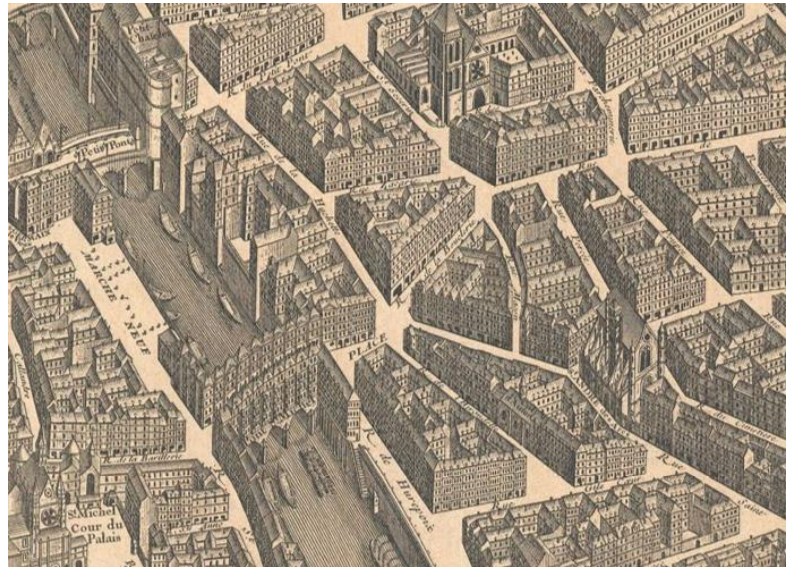
Cependant, Nicole DERENÉ meurt sans enfants trois ans après le mariage au cours de l'été 1790. Et Joseph se remarie avec **Marguerite EMERY**, fille d'un menuisier, le 23 juillet 1796. Il a 55 ans, elle en a 26.

Ils auront deux enfants :

- **Benoît François**, né le 20 avril 1801 au 12 rue de Hurepoix.
- Guillaume Eugène, né le 5 juin 1803 au même endroit. Il épouse en 1836 Claude Joséphine HEDDE et en a deux filles

Marguerite EMERY meurt rapidement elle-aussi : le 5 septembre 1807, laissant son mari Joseph avec deux enfants de 4 et 6 ans. On ne sait pas pour l'instant comment il fait face à la situation. Là encore, la succession et le conseil de famille nous en apprendront plus lorsqu'on y aura accès.

Ce qu'on sait, c'est que dès 1796, Joseph se dit ex-perruquier, tout en habitant toujours rue de Hurepoix. *Ci-contre sur le plan de Turgot de 1739, la rue de Hurepoix bordant la Seine, menant à la place qui deviendra la place St-Michel.*

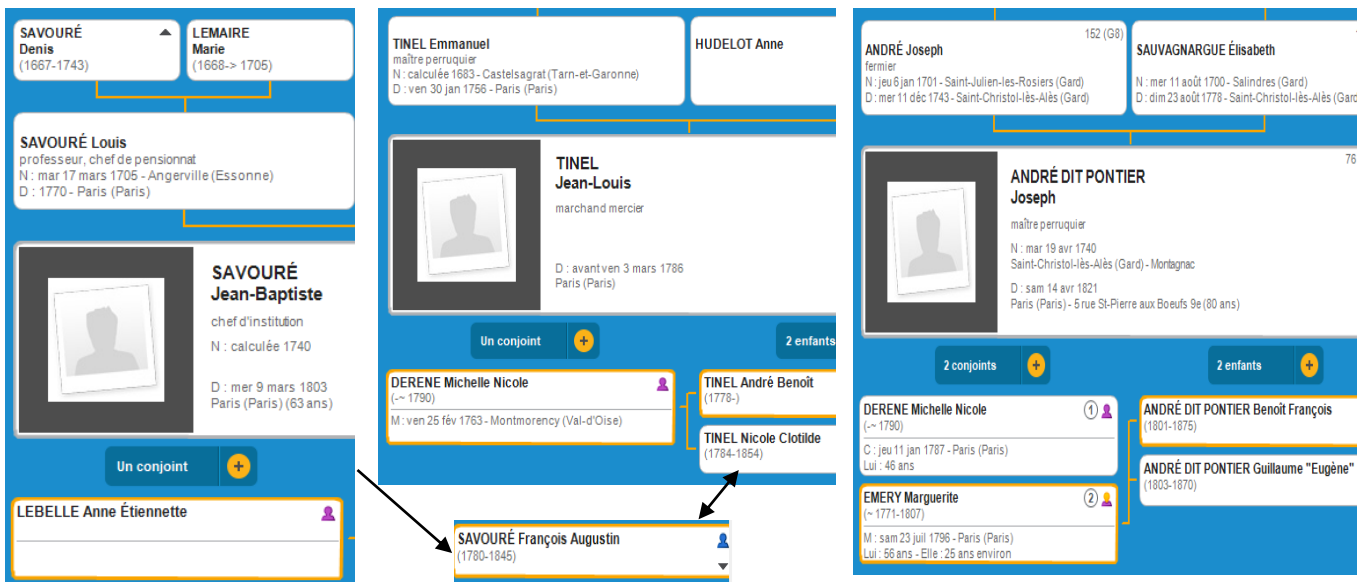


Plusieurs facteurs pourraient expliquer ce retrait avant 56 ans : dès 1780, les affaires des perruquiers avaient décliné à cause de la trop grande création de ces charges royales avant la Révolution, et puis la mode a changé et les cheveux naturels sont revenus au goût du jour. On peut penser aussi que la Révolution ayant supprimé les charges, la profession soit devenue un choix comme un autre et ne bénéficie plus de privilèges, sans compter que la perruque doit faire un peu trop « Ancien régime ».

Il se tourne donc vers d'autres sources de revenu, mais on ne sait pas lesquelles, afin d'élever ses enfants qui se marieront tous les deux bien après sa mort.

À son décès, le 14 avril 1821, l'inventaire le montre dans un quasi-dénuement : presque pas de vêtements et en mauvais état, pas d'argent. Total de l'inventaire : 118 F. Il semble vivre des revenus des 7 locataires de sa maison, 5 rue St-Pierre aux Bœufs, dans laquelle il n'occupe qu'une chambre. Cette maison vaut 17 300 F pour un revenu de 1 460 F. Cette ancienne rue était située à côté de la cathédrale Notre-Dame, dans l'île de la Cité.

Voici quelques schémas pour nous aider à nous reconnaître dans les liens TINEL, ANDRÉ DIT PONTIER, ainsi que SAVOURÉ dont nous allons parler plus loin :



## Perruques et perruquiers

Le port de la perruque, mis à la mode par Louis XIII vers 1620 pour cacher une calvitie précoce, se répand et se consolide sous Louis XIV qui en fait un attribut du pouvoir royal que les autres classes imitent en en dosant subtilement l'ampleur selon le rang. Elle revient à des proportions plus sobres sous Louis XV et Louis XVI (*ci-contre les trois rois*).

Les bonnes perruques coûtent cher. Elles sont faites de cheveux de bonne qualité récoltés auprès des paysannes (qui portent des bonnets) et particulièrement en Flandre (où on est blond et on boit de la bière censée améliorer le cheveu). Les cheveux blonds deviennent à la mode dès la Régence (après 1715) et coûtent 8 à 10 fois plus cher que les cheveux châtain. À cette époque, les perruques de vrais cheveux coûtent entre 20 et 100 livres et même plus selon la qualité et la grosseur de la perruque. Ce n'est pas à la portée du petit peuple pour qui 20 livres représentent au plus la valeur de toute leur garde-robe.

La corporation des perruquiers n'est pas parmi les plus cotées, qui sont celles des pelletiers, des orfèvres, des joailliers, des batteurs d'or, des drapiers, des merciers en gros, des apothicaires et des marchands épiciers. Elle se situe à peu près au niveau des tailleurs, des bouchers et des boulangers - peut-être un peu plus haut pour les perruquiers titulaires d'un privilège royal. Ils sont bien mieux considérés, cependant, que les charcutiers ou les merciers.

L'édit de 1673 crée 250 offices royaux. Cent charges supplémentaires sont créées en 1701. Cependant, au fil des années où l'État avait besoin d'argent dans ses coffres, on se retrouve en 1765 avec quelque 800 perruquiers privilégiés et on crée encore 50 charges ! Les perruquiers font alors une pétition pour se plaindre de ce que leur « *nombre est plus que suffisant pour le service public puisque la majeure partie ne gagne pas seulement de quoy subvenir à leur subsistance.* »

Tout au long de cet âge d'or de la perruque, les perruquiers pratiquent massivement l'endogamie, défendant et renforçant leur expertise et leur privilège. Mais le déclin de la perruque commence dès le début des années 1770, les cheveux naturels reviennent à la mode en Angleterre et la tendance se propage à la France.

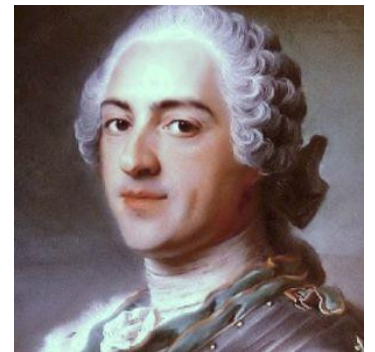
La Révolution donnera le dernier coup à la « noblesse » de la profession.

### Sources

*Une famille de la petite bourgeoisie parisienne de Louis XIV à Louis XVIII*, de Jérôme Fehrenbach, Éditions L'Harmattan

[Masculinité et mode au XVIIIe siècle](#), Paul Scott

[Histoire de la mode: les perruquiers du roi](#)



## Génération 1

### Benoît François André dit Pontier

À la mort de leur père Joseph, le conseil de famille émancipe les deux jeunes hommes de 18 et 20 ans. Dans l'inventaire du 21 juin 1821, tous les André sont bien spécifiés ANDRÉ DIT PONTIER.

On n'a pas encore l'acte notarial faisant état du partage de la succession de Joseph, mais les enfants n'ont pas dû recevoir un gros montant, étant donné qu'il devait près de 11 000 F dont la majorité aux Tinel-Savouré (des suites des comptes de tutelle des enfants Tinel), ce qui a dû conduire à vendre la maison de la rue St-Pierre aux Bœufs, ne rapportant au mieux qu'environ 5 000 F une fois les frais déduits, donc peut-être 2 500 F chacun.

#### Pourquoi chef d'institution ?

Comment un fils de perruquier désargenté devient-il chef d'institution ? Mis à part les qualités intellectuelles réelles et précoces de François Benoît, il y a là un certain mystère. En effet, la pratique de la généalogie au 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècle nous enseigne que les choses arrivent en général par canaux de relation et très rarement par la force de l'individu seul.

Il se trouve que Joseph ANDRÉ DIT PONTIER, le perruquier et fils d'agriculteurs du Gard, a été en contact avec le monde de l'enseignement en mariant sa belle-fille Nicole Clotilde TINEL (fille des premières noces de sa femme avec Jean-Louis Tinel, un des 5 enfants d'Emmanuel Tinel, perruquier lui aussi). Joseph était le tuteur des deux enfants Tinel et a donc organisé le mariage de Nicole Clotilde vers 1804 (si elle avait 20 ans) avec François Augustin SAVOURÉ.

Les SAVOURÉ sont une famille originaire de Gommerville (Eure-et-Loir, pas loin d'Angerville) chez qui on remonte jusque vers 1550. De petits artisans au 17<sup>e</sup> siècle : cordonnier, boucher, fouleur de bas. Denis (1667-1743), un des fils du fouleur de bas, devient maître d'école à Gommerville. Son fils Louis (1705-1770) est professeur et chef de pensionnat et s'établit à Paris. Le fils de Louis, Jean-Baptiste (1740-1803), est chef d'institution à Paris. Maître (docteur) ès arts, il seconde son père dès 1760 et lui succède à la tête de l'institution Savouré en 1770. Il transfère l'établissement en 1779 au 7 rue de la Clef et lui donne toute son importance. Il a 11 enfants survivants, dont 7 garçons. Lui survit à la Terreur, bien que dénoncé comme fervent catholique.

C'est le père du **François Augustin SAVOURÉ** qui épouse la belle-fille de Joseph André dit Pontier. Il est **chef d'institution**, peut-être 6 rue Gracieuse où ils habiteront en 1819.

Né en 1780, il a exactement le même âge que François Benoît André dit Pontier et est donc son cousin en quelque sorte. Les deux familles sont probablement très proches : elles sont liées par les intérêts découlant de l'ancienne tutelle des enfants Tinel et, comme la mère de Benoît François est décédée rapidement, il est fort probable que sa « tante » Nicole Clotilde Tinel s'occupe de près des deux enfants de Joseph.

C'est ainsi que François Benoît André dit Pontier a pu envisager une carrière de professeur et, après une certaine déception de la filière universitaire, a pu facilement pénétrer le milieu des institutions privées qui enseignaient aux enfants des familles en moyens, avant la création de l'enseignement public à la fin du 19<sup>e</sup> siècle.

La carrière de Benoît ANDRÉ DIT PONTIER est retracée en détail dans l'hommage publié à la date de ses funérailles par la Société des chefs d'Institution<sup>2</sup>. On trouve aussi dans le *Mémorial de l'Association des anciens élèves de l'École normale*<sup>3</sup> un article signé Lebègue (son gendre Gustave selon toute vraisemblance) qui en reprend les termes en grande partie. C'est du premier document que nous citerons les extraits suivants.

*« Il fut privé bien jeune des caresses maternelles; son père, qu'il devait trop tôt perdre aussi, le mit à huit ans au lycée Napoléon, où son application ne tarda pas à faire transformer en une bourse entière la demi-bourse qu'il avait d'abord obtenue. L'enfant annonçait déjà l'homme et préludait par le travail à une carrière laborieuse. Il obtint de nombreux succès, termina avec distinction ses études.»*

Il commence l'École normale, mais les événements ne lui permettent pas de la terminer.

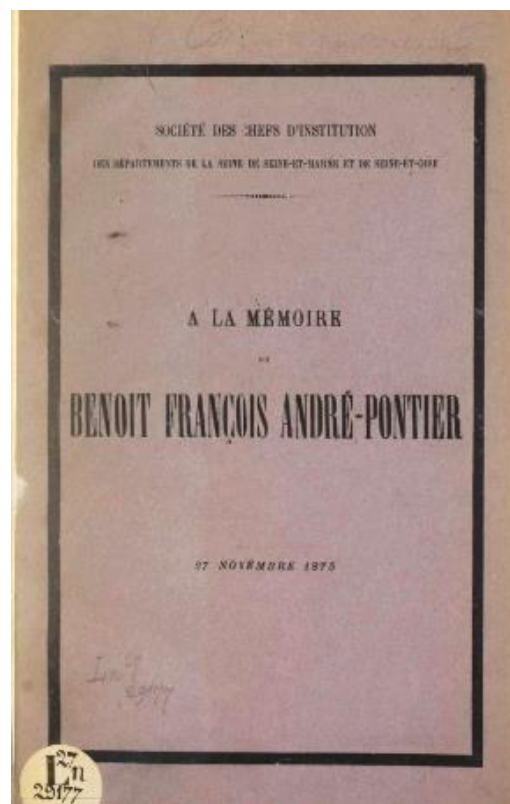
En 1820, *« il y fut admis le premier dans la section littéraire; et s'y maintint à ce rang par un labeur opiniâtre. M. Pontier venait de subir brillamment les épreuves de la licence, quand l'École fut brusquement supprimée en 1822. Cette mesure violente [...] frappa M. André-Pontier d'un coup aussi rude qu'immérité.»*

En effet, dans les archives de l'École normale, on mentionne sa fermeture entre 1822 et 1826.<sup>4</sup>

*« On lui offrit en dédommagement une chaire d'humanités au collège communal de Vesoul. Il l'occupa dix-huit mois; puis, désespérant de l'Université [...], il vint à Paris avec l'espoir d'y trouver un meilleur emploi de ses talents. Il écrivit dans les journaux. Des articles de critique littéraire très appréciés commençaient à lui assurer une existence honorable, tandis que d'autres articles, sur des sujets d'économie politique, révélaient le côté pratique de son esprit. Bientôt il accepta un préceptorat dans l'honorable maison de La Ferronnays,»*

D'une phrase, on expédie ensuite le changement radical qui va se passer dans sa vie : *« Mais rien de tout cela ne lui promettant une position stable, il prit le parti d'acquérir un petit pensionnat de la banlieue, à Nogent-sur-Marne et c'est là qu'il vint se fixer le 1<sup>er</sup> février 1827.»*

Il est assez remarquable qu'un petit professeur de 25 ans qui n'a pas hérité de grand-chose de ses parents et travaille depuis au plus cinq ans en tirant le diable par la queue puisse «acheter» un pensionnat, fût-il petit et en banlieue. L'acte d'achat du pensionnat nous en apprendra probablement davantage.



<sup>2</sup> A la mémoire de Benoît-François-André Pontier, 27 novembre 1875 / Société des chefs d'Institution des départements de la Seine, de Seine-et-Marne et de Seine-et-Oise. [En ligne sur Gallica.](#)

<sup>3</sup> *Mémorial de l'Association des anciens élèves de l'École normale 1846-1876*, p444.

<sup>4</sup> *Pour une histoire de l'École normale supérieure*, Éditions Rue d'Ulm, 1995



On n'a par contre encore aucune piste pour expliquer comment Benoît André dit Pontier a pu entrer en relation avec Charles Mathias DECALONNE, avocat greffier de paix du canton de Charenton, fils de Louis François de Calonne, avocat et juge au Parlement de Paris originaire d'Abbeville. La famille Calonne est une grosse famille des Flandres dont la branche de Douai s'est illustrée au XVIIIe siècle, au parlement de Flandres et comme éphémère ministre des Finances de Louis XVI juste avant la Révolution. Charles Mathias Decalonne habitait effectivement Nogent avec sa famille, dans la Grande rue, ce qui est attesté au recensement de 1804. Peut-être était-ce le propriétaire de l'immeuble où était le petit pensionnat.

Benoît épouse sa fille, **Alexandrine Eulalie Geneviève DECALONNE**, le 1<sup>er</sup> septembre 1827. Au contrat de mariage, il est dit licencié es Lettres, maître de pension à Nogent sur Marne. Elle n'a que 17 ans et deux frères aînés : l'un va mourir l'année suivante à 27 ans, l'autre, Jean Charles, se marie deux mois après elle : c'est un homme d'affaires qui deviendra contrôleur de l'Octroi de Paris peu avant sa mort en 1845, à 49 ans, sans descendance. Il laissera une succession considérable de près de 200 000 F.

Au contrat de mariage, l'apport du futur est constitué de ce pensionnat évalué à 12 000 F sur lequel il ne doit que 2 000 F, avec ses habits, linge et hardes et objets 3 000 F. Eulalie apporte un dot en avancement d'hoirie de 7 400 F dont 5 000 en argent et le reste en trousseau. *À droite, portrait d'elle très jeune.*



Ils auront quatre enfants, tous nés à Nogent, dont trois survivront :

- Charles Félix, né le 10 octobre 1828 et mort à 2 ans.
- Alexandrine Eugénie Suzanne, née le 22 avril 1830, mariée le 19 août 1848 avec Charles Alexis Émile POIRET, d'une famille parisienne depuis au moins 1700, clerk de notaire puis notaire, ce qui sera bien pratique pour préparer les actes de la famille... *Photo ci-contre.*
- Louise Clémence, née le 18 août 1832
- Léon Charles, né le 17 avril 1836, marié à Aimée Victoire Geneviève CAFFIN le 7 juin 1860, pharmacien, auteur d'une *Histoire de la pharmacie française.*



Les dots des enfants montrent l'élévation du niveau de vie de la famille :

- Eugénie avec un trousseau de 4 000 F et un dot de 27 000 F payable en deux ans avec 5% d'intérêt. Charles Alexis Poiret apporte quant à lui 4 000 F et 24 000 F.
- Clémence a un trousseau de 4 000 F et un dot de 27 000 F dont 9 500 F payable en quatre ans avec 5% d'intérêt. Gustave Lebègue apporte 3 000 F et est doté de 10 000 F en avancement d'hoirie.

- Léon reçoit 27 000 F en avancement d'hoirie et apporte de son chef 15 000 F. La famille Caffin apporte 55 000 F en avancement d'hoirie.

Dans l'hommage posthume que lui rendent ses pairs, on trouve un portrait flatteur du chef d'institution : « *L'institution ne comptait que dix-huit élèves quand il en prit la direction. Pour lui donner les développements qu'elle comportait, et en faire une de ces maisons importantes où tant de familles le Paris et des environs viennent chercher pour leurs enfants une instruction pratique et d'excellentes conditions hygiéniques, il fallait de grands efforts et une réelle capacité. Le succès fut complet, et il fut dû au seul mérite, car nul ne songeait moins qu'André-Pontier à se faire valoir, et nul, à vrai dire, n'y était moins propre. Modeste, réservé, et comme en défiance de lui-même, il ne donnait sa mesure que par ses actes. On reconnut bien vite en lui un professeur habile et un administrateur remarquable. Non seulement sa vigilance, mais encore son tact et sa pénétration étaient rarement en défaut. La bonté dominait chez lui, sans exclure la fermeté.* »

Le pensionnat se développe et Eulalie s'y implique, toujours selon la même source :

« *Il est juste d'ajouter qu'un autre dévouement secondait admirablement le sien. Partageant ses soins entre sa famille et ses élèves, et suffisant à une double tâche, Mme André-Pontier déployait des qualités de premier ordre dans la direction économique de la maison et portait vaillamment sa bonne part des responsabilités d'une grande administration.* »



« *Car la maison avait grandi. Au modeste immeuble occupé en 1827, avait succédé un vaste local acquis deux ans plus tard et progressivement aménagé pour contenir un établissement scolaire de premier ordre.* »

On a aussi quelques indications sur le genre d'enseignement que cherchaient à dispenser ces institutions qui recevaient les enfants de familles aisées (photo ci-contre tirée du livre *Nogent-sur-Marne* de Jean Roblin) :

« *Ainsi se passèrent jusqu'en 1854 vingt-sept années, pendant lesquelles de nombreuses générations d'élèves vinrent chercher dans la maison de M. André-Pontier un enseignement analogue à celui que l'État a, depuis, adopté sous le nom d'Enseignement secondaire spécial, et ces germes de vertus qui flottent dans l'atmosphère où respire un homme de bien [...]. L'intérieur et les alentours de Paris comptaient un grand nombre de maisons de cet ordre, dirigées par des hommes énergiques qui avaient ou essayé d'abord de l'Université, ou dès le premier jour planté leur tente à côté d'elle, comme des collaborateurs à la fois indépendants et sympathiques.* » C'est en effet en 1854 qu'il passe la main à Gustave Lebègue qui écrit lui-même dans la revue de l'École normale : « *En 1854, Pontier remit aux mains de son gendre et successeur un établissement florissant, comparable à nos bons collèges communaux.* »

À cette époque, Benoît André dit Pontier achète de nombreux terrains : 2 achats en 1852 et 7 en 1856. La même année 1856, il acquiert une maison de 21 500 F, route de Strasbourg, toujours à Nogent : « *élevée sur cave d'un rez de chaussée divisé en quatre pièces avec vestibule, premier étage divisé aussi en quatre pièces, comble couvert en zinc. Jardin devant et sur les côtés, le tout contenant 15 ares 77 centiares, entouré de murs. Une portion de terre en nature de potager attenant à la dite maison, partant de la route longeant les murs de la maison [...] contenant environ 6a 3ca. Et une autre parcelle de terre tenant encore aux murs du jardin de 34ca [...].* »

Le 11 septembre 1861, il vend la maison de la Grande rue (l'Institution ?) à Gustave Lebègue au prix de 100 000 F. Nous n'avons pas cet acte qui est curieusement passé chez M<sup>e</sup> Desmarets, notaire à La Croix St-Leuffroy dans l'Eure, donc assez loin de Nogent. Sur le répertoire de ce notaire dont les actes ne sont pas déposés aux Archives départementales on lit une mention mal écrite : *Dispense de hors part de André Pontier à la dite dame Lebègue*. Il est difficile de savoir pourquoi cet acte a été passé si loin, peut-être un lieu de villégiature temporaire. Il ne faut pas oublier que le notaire Poirret préparait tous les actes de la famille et qu'ils ont pu simplement rechercher un notaire de commodité pour entériner la vente.

Tout en continuant à acheter des terrains, pendant ces années-là, il occupe des fonctions non précisées dans le milieu de l'éducation, dans le milieu municipal et dans des œuvres de bienfaisances (toujours selon le récit de son gendre). En 1869, il devient maire de Nogent-sur-Marne. Une rue portera son nom. C'est la guerre et Paris est assiégé par les Allemands. Le fort de Nogent-sur-Marne fait partie des fortifications de Paris :

*« il ne tarda pas à voir la Commune qu'il administrait avec une sollicitude paternelle, changée en place de guerre. Durant le siège, en dépit de ses soixante et dix ans, il dut se multiplier pour assurer la subsistance de ses administrés, au nombre de plusieurs milliers, que le canon des assiégeants avait refoulés pour la plupart dans Paris ; et plus tard, quand cette population, rentrée dans ses foyers, s'irritait d'y voir l'ennemi, il sut la calmer et prévenir des collisions dangereuses. »*



*« Après ce double service, André-Pontier, rendu à la vie privée, ne s'occupa plus que d'œuvres de bienfaisance. »*

Le 21 juillet 1875, il précise des legs particuliers dans un testament olographe :

*« Je soussigné, André dit Pontier (Benoît François) propriétaire à Nogent sur Marne, sain de corps et d'esprit, déclare formuler ainsi l'expression de mes dernières volontés. Élevé dans la religion catholique, apostolique et romaine, convaincu de l'impuissance de la raison pour résoudre les grands problèmes de l'existence et des fins de l'homme, je me réfugie dans la foi et j'appelle avec confiance les secours de la religion et les prières de l'Église. Je donne et lègue, sur la partie disponible de mes biens lors de l'ouverture de ma succession :*

- 1. à Eugénie Alexandrine André, ma nièce et filleule, une pension annuelle et viagère de 600 F qui, vu l'état physique et moral de la légataire, devra être payée à M. et Mme Delavenne, à la charge par eux de continuer à nourrir, entretenir et soigner leur sœur et belle-sœur, comme ils l'ont fait jusqu'à ce jour;*
- 2. à Laure Poiret, épouse de M. Fléchelle, fabricant de stores, rue du faubourg St-Denis 155, ma petite-fille et filleule, la somme de 1000 F*
- 3. à Clémence Lebègue, épouse de M. Falcimaigne, fabricant de parapluies, bd Sébastopol 91, la somme de 1000 F*
- 4. à Françoise Eugénie Delavenne, ma petite-nièce et filleule la somme de 1000 F*
- 5. au bureau de bienfaisance de Nogent la somme de 1000 F*
- 6. à la Société d'apprentissage de jeunes orphelins, fondée en 1822, reconnue d'utilité publique le 27 septembre 1839, la somme de 1000 F dont l'intérêt annuel devra être employé en achat d'outils pour être distribués à deux pupilles de la Société ayant terminé leur apprentissage d'une manière satisfaisante et désignés par le Bureau*
- 7. à mon fils Léon Charles André-dit-Pontier mes deux boutons en brillants, ma montre avec sa chaîne et, parmi les livres de ma bibliothèque, mes prix du Lycée Henri IV, mes décorations et mon écharpe*
- 8. à mon petit-fils Henri Lebègue, mes deux épingles, l'une avec émeraudes et l'autre avec perles fines.*
- 9. à Ernest Lebègue mes deux boutons en roses*
- 10. à Henri et Ernest Lebègue, les livres de ma bibliothèque autres que ceux indiqués plus haut, Gustave Lebègue est prié d'en faire le partage et le choix au mieux*
- 11. à l'œuvre du Vestiaire de Nogent, tous mes vêtements à l'exception du linge de corps dont la vente est d'ailleurs interdite*
- 12. à M. et Mme Gustave Lebègue, mon gendre et ma fille, la parcelle de terre de 58 ca, à Nogent, lieu dit le jeu d'arc, acquise de Guillaume Charles Poiret et Victoire Aimée Daupeley son épouse, par acte Me Bisson 10 avril 1852; cette parcelle tenant à mon ancienne propriété située Grande-rue et rue des Jardins avait été omise dans l'acte de vente de ladite propriété consentie à M. et Mme Lebègue le 11 septembre 1861, Me Desmarest, notaire à la Croix-Saint-Leufroy (Eure).*

### 13. à Catherine Gueusquin la somme de 300 F.

Le préambule est intéressant, à cause de l'importance accordée à la religion. Nous ne savons pas pour le moment quelle était l'orientation de l'Institution : était-elle une alternative laïque aux pensionnats religieux ou était-elle bien teintée du catholicisme modéré mais sans réserve des bonnes familles bourgeoises ? On trouve aussi les œuvres auxquelles il se consacrait bénévolement. Ce testament est transcrit dans l'acte de succession.

Il décède à Nice le 24 novembre 1875 à 74 ans et est inhumé le 27 à Nogent. Dans l'hommage posthume, on trouve des précisions sur la raison pour laquelle il se trouvait à Nice :

*« Absent les hivers, par dévouement pour sa chère compagne, il nous revenait au printemps avec plus de force et même de jeunesse, tant la sérénité active d'une bonne conscience se réfléchissait dans ses traits et faisait oublier son âge. Frappé par la maladie, ce digne homme de bien a succombé loin d'ici, mais son honorable famille a la consolation de voir se presser avec elle, autour de sa tombe, ses nombreux amis, c'est-à-dire tous ceux qui l'ont connu. Élèves, protégés, sont venus aussi lui payer pieusement leur dernier hommage, et tous rediront avec nous : « Ce fut un ami véritable, éclairé et dévoué de la jeunesse. »*

Sa femme Eulalie Decalonne meurt à 73 ans le 14 août 1883 au 23 bd de Strasbourg à Nogent, où elle habitait avec sa fille et son gendre Poiret.

## Génération 0

### Louise Clémence André dit Pontier

Née le 18 août 1832 à Nogent, elle épouse à 18 ans le 25 décembre 1850 Gustave Auguste LEBÈGUE.

Le futur époux apporte au contrat de mariage en communauté réduite aux acquêts 3 000 F de meubles et deniers lui appartenant. Il a 30 ans et est licencié en lettres et en droit. Il demeure à Paris, 7 rue de la Vieille Estrapade et il est noté qu'il habite actuellement à Nogent.

*Photo : église St-Saturnin, Nogent-sur-Marne*

Ses parents lui constituent une somme de 10 000 F en avancement d'hoirie qui est payable au mariage.

Louise Clémence apporte un trousseau d'une valeur de 4 000 F « composé d'habits, linges et



*hardes, et d'objets mobiliers, outre son piano, livres de musique, bijoux et argenterie.» Ses parents lui constituent une dot de 27 000 F dont 17 500 F payables au mariage et le reste payable à 5% en quatre ans.*

Le survivant des deux époux prendra par préciput et hors part avant tout partage de la communauté les meubles qu'il voudra à concurrence de 3 000 F. Lui reprendra sa bibliothèque et elle ses dentelles et bijoux jusqu'à concurrence de 2 000 F. Ils se font donation mutuelle de l'usufruit d'une somme de 20 000 F.

Également, il y a un article intitulé « *Sur le fonds du pensionnat* » qui stipule que le survivant pourra garder les effets mobiliers sans que les héritiers puissent l'obliger à les vendre et qu'il pourra aussi « *conserver le fonds du pensionnat ou tout autre qu'il pourrait exploiter à l'époque dudit décès et les objets en dépendant en tenant compte à qui de droit s'il y a lieu de la valeur des dits fonds d'objets à dire d'experts choisis contradictoirement par les parties* ». Il aura deux ans pour se libérer de cette obligation, sans intérêts.

Si l'apport « bourgeois » dans la famille Falcimaigne a été souvent attribué aux Lebègue, on voit ici clairement les traces de la famille Decalonne : l'importance dans le contrat de Louise Clémence André dit Pontier du piano, des livres de musique, des dentelles, montre un raffinement nouveau dans notre ascendance qui s'est transmis par les femmes, tandis que l'élévation du niveau d'instruction était clairement du domaine des hommes.

Les signatures du contrat de mariage : en haut à droite l'imprimeur Lebègue. En dessous Benoît André dit Pontier. Gustave Lebègue signe sous sa mère Euphrasie Marais. Eulalie de Calonne reprend subtilement sa particule. Quant à Léon le pharmacien, frère de Louise Clémence, il signe Léon Pontier. Seul témoin nommé de l'époux : Maurice Vautier, ami. Par contre, il y a une signature N. A. Lebègue qui serait celle de son frère Alphonse Nicolas, venu de Bruxelles pour l'occasion.



Louise Clémence André dit Pontier meurt à 82 ans le 29 janvier 1915. Elle était veuve : Gustave Lebègue était décédé depuis le 21 août 1891. Voir leur vie dans la [chronique Lebègue](#).

*Ci-contre : le couple vers 1880.*



Rédaction: Anne Falcimaigne  
Mise à jour: 14 juin 2019